

CLIMATS

LE MAGAZINE DE VOTRE RETRAITE



Société

Fin de vie

le débat avance-t-il ? p.3

Vie quotidienne

Face à la crise on s'engage ! p.7



cahier infos

Retrouvez

votre information retraite p.8 à 17

Le boom des jardins partagés ; mode d'emploi

Créés à l'initiative d'habitants regroupés en associations, les jardins partagés se multiplient en ville et en zone péri-urbaine. S'ils permettent à leurs bénéficiaires de s'alimenter plus sainement et à moindre coût, ils sont avant tout des lieux de rencontre, de partage et d'échange.

Décendants des jardins ouvriers créés à la fin du 19^e siècle pour répondre à une triple urgence sanitaire, alimentaire et économique, les jardins partagés sont aujourd'hui plébiscités car ils favorisent le lien social et la convivialité, tout en prônant des valeurs écologiques fortes autour du retour de la nature en ville et d'une alimentation saine. Disposant de plus de temps que les actifs, les seniors sont souvent partie prenante dans les projets de jardins partagés. Les municipalités tiennent à disposition les listes et coordonnées des jardins existants sur leur commune. Il est aussi tout à fait possible d'en créer un.

Comment créer un jardin partagé ?

La première chose à faire est de constituer une association, car c'est



Avant tout les lieux de rencontre, le partage d'échange

elle qui deviendra la gestionnaire du jardin. Il faut ensuite trouver un emplacement, soit sur le domaine public, soit sur le domaine privé (dans le jardin ou sur le toit d'une copropriété par exemple). Il n'existe pas de surface minimum ou maximum pour créer un jardin partagé. S'il est installé sur le domaine public, une autorisation d'occupation à titre gratuit doit être demandée à la mairie. Il convient ensuite de définir comment l'espace va être exploité. Il peut en effet être divisé en petites parcelles individuelles, chacune étant gérée par un membre de l'association, ou constituer une seule et unique

parcelle, gérée par l'ensemble des membres de l'association.

Que faut-il planter et comment l'entretenir ?

Chaque association est libre de planter et de jardiner ce que bon lui semble, de récolter et de consommer le fruit de son travail. La plupart du temps, les jardins partagés sont cultivés et entretenus dans le respect d'une charte verte élaborée par la municipalité rappelant les règles et les bons usages, afin d'encourager certaines pratiques et d'en interdire d'autres, comme par exemple l'utilisation de certains produits phytosanitaires, néfastes pour la santé et l'environnement.

Quel coût et quels bénéfices ?

Outre l'adhésion à l'association gestionnaire (10 à 15 € en moyenne), participer à un jardin partagé ne coûte pas cher. La plupart du temps, les plants et les semences sont glanés ici et là, les outils mis en commun par les usagers, et l'eau de pluie récupérée pour l'arrosage. En outre, afin de limiter l'usage de cette dernière, les jardins partagés favorisent la permaculture, qui met en avant le paillage des sols pour limiter l'évaporation de l'eau. En plus des kilos de fruits et légumes récoltés, qui font réaliser quelques économies, les jardins partagés permettent de passer du temps dans la nature, au contact de la terre, et de faire de

belles rencontres, autour de valeurs de partage et d'échange.

« Cette année, j'ai récolté des fèves, des petits pois, des pommes de terre, des blettes, des tomates, des patates douces et de la ciboulette. J'estime le tout à environ 50 €, ce qui ne va pas chercher très loin ! Ce sont plus le plaisir de faire pousser soi-même ses légumes et d'échanger avec les autres jardiniers qui me motivent » explique Jacques Prince, 76 ans, qui dispose d'une parcelle de 13 m² aux Jardins de Bacchus à Bordeaux.

C. Bouc





"Profiter de la nature en pleine ville"

Depuis 8 ans, Nicolas Gaudé, 58 ans fait partie de l'association « Jardin du Noviciat », qui gère un square de 165 m² situé sur la place Sainte-Croix, en plein centre-ville de Bordeaux.

« Bordeaux est une ville très minérale. Nous avons envie de faire pousser un jardin en ville. La municipalité nous a laissés gérer ce petit bout de terrain, que nous avons transformé en écrin de verdure. Les 50 adhérents de l'association disposent de la

clé d'accès et viennent quand ils le souhaitent pour mettre les mains dans la terre ou se reposer. Aucun argent ne circule au sein de notre association, nous pratiquons le troc ! On récupère les plants à droite et à gauche et on se partage les outils. Ce jardin génère très peu de travail, car nous sommes plutôt partisans de laisser la nature s'épanouir comme elle l'entend. Au début, nous avons planté 5 arbres et quelques arbustes, et maintenant nous laissons faire ! Du coup, nous avons un jardin un peu exubérant, mais si appréciable en plein centre-ville. Nous sommes ravis, car il fait tellement l'unanimité dans le quartier, que la mairie a décidé de développer un important projet de végétalisation : notre jardin va donc s'agrandir ! »

Du jardin partagé...

au jardin intergénérationnel

Il existe à Reims un lieu ayant vocation, non pas à cultiver des légumes pour soi, mais à créer du lien entre les générations. Initié en 2012 par la jeune chambre économique, la gestion de ce jardin, baptisé « Coup de pousses », a été transférée à la Ville en 2013. Une quarantaine de seniors s'y investissent, soit pour l'entretenir, soit pour participer à l'accueil des scolaires. Parmi eux, Jocelyne Bruyère, 65 ans. « Chaque année, quatre classes d'élèves, de la moyenne section au CE1, viennent effectuer huit séances de travail au jardin. Nous échangeons avec eux, ainsi qu'avec les enseignants et les animateurs présents, autour de différentes thématiques : la biodiversité, le compost, le circuit de l'eau, la saisonnalité, etc. Ce sont des moments magiques ! ».

